RESUME NON TECHNIQUE

1. PREAMBULE

La réalisation de cette étude est à l'initiative de la société DUCA SPRL. La présente étude vise à recenser la faune, la flore et les habitats naturels sur la zone d'implantation du projet d'aménagement urbain sur la commune de Saint-Paul dans le département de l'Oise en région Hauts-de-France.

La société DUCA SPRL a missionné le bureau d'études URBYCOM pour la réalisation d'une étude faune, flore & habitats visant à définir les enjeux liés à la biodiversité au droit du projet d'aménagement urbain situé rue des Blatiers, sur la commune de SaintPaul (60). La surface du site est de 5,17 ha, sur les parcelles cadastrales section C : 1528, 1527, 603 à 606, 608, 639, 1599, 1049, 1532, 1531 et section ZC : 202, 203, 213, 215 à 237, 238 à 284, 185.

Cette étude écologique vient compléter un diagnostic écologique réalisé en octobre 2021 dans le cadre d'un dossier au cas par cas.

2. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

La zone d'étude est localisée sur la commune de Saint-Paul, dans le département du Oise. La ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) est localisée sur une prairie de fauche, bordée d'un lotissement, d'une haie et d'une bande boisée.

Le périmètre d'étude est exclusivement occupé par une prairie. L'occupation du sol du site reste inchangée jusqu'à aujourd'hui. La zone boisée à l'ouest du site est présente depuis au moins 1950. Dans les années 2010 des maisons ont été construites au nord.

3. ANALYSE DES DONNEES

Dans un premier temps, le recueil des différentes zones réglementaires et d'inventaires situées à proximité du site d'étude a été réalisé grâce aux données obtenues auprès d'organismes publics, tels que l'INPN, le MNHN ou la DREAL. Dans le cadre des ZNIEFF ou des sites Natura 2000, le site de l'INPN met à disposition des fiches descriptives et des Formulaires Standards de Données (FSD) afin de déterminer la richesse spécifique des différents sites. Les bases de données réalisées par les associations ont également été consultées. Pour la flore, les données seront ainsi issues de l'INPN et de Digitale2. Pour la faune, les sites SIRF et Faune-France permet d'obtenir une liste d'espèces observées sur la commune, en complément de celle produite par l'INPN.

Afin d'intégrer le projet dans un contexte écologique plus global, quatre aires d'étude sont définies :

- La zone d'implantation potentielle (ZIP)
- L'aire d'étude immédiate
- L'aire d'étude rapprochée
- L'aire d'étude éloignée

Plusieurs inventaires ont été réalisés sur l'année 2023 afin d'inventorier l'ensemble des espèces faunistiques et floristiques présentes sur le site d'étude au moment T, ainsi que la capacité d'accueil du site pour la faune d'intérêt recensée sur la commune de Saint-Paul ainsi que sur les ZNIEFF voisines. Les inventaires ont visé les taxons suivants :

- La flore ;
- Les habitats ;
- L'avifaune (migratrice, nicheuse, hivernante et sédentaire) ;
- L'entomofaune (orthoptères, odonates, rhopalocères, coléoptères protégés, etc.) ;
- L'herpétofaune (amphibiens et reptiles) ;
- La mammalofaune (études chiroptérologiques menées par le bureau d'études ENVOL).

L'évaluation patrimoniale des habitats et des espèces repose sur leur rareté (selon un référentiel géographique donné), leur sensibilité, leur vulnérabilité face à différentes menaces ou leur intérêt communautaire.

Lors des analyses des données bibliographiques et/ou d'inventaires, une attention particulière sera portée aux espèces dites patrimoniales. Les espèces protégées seront étudiées dans le cadre des évaluations des impacts ainsi que dans les mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC).

4. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE D'ETUDE

Le site est localisé en périphérie urbaine, entouré de nouvelles constructions au nord et à l'est. Une partie de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) est par conséquent déjà artificialisée, tandis que le reste est occupée par une prairie sèche bordée de haies au sud.

Le projet s'inscrit dans une ZNIEFF de type II, mais non dans aucune zone de protection (ZPS, ZSC, APB, etc.) ni sur un site faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, ni dans une réserve naturelle régionale ou nationale, ni dans une réserve biologique intégrale ou dirigée.

Enjeu modéré : 8 ZNIEFF sont identifiées dans un rayon de 5 km. La ZIP est localisée dans la ZNIEFF de type II « 220013786 – Pays de Bray ». Ces zonages accueillent une flore et une faune d'intérêt pour la région, dont certaines espèces sont susceptibles de chasser et/ou s'alimenter sur la zone d'étude. Toutefois, la présence humaine en périphérie (lotissement) limite l'intérêt du site pour les grandes espèces d'intérêt (rapaces, grands échassiers). L'occupation du sol du site (prairie) n'est pas favorable au développement des espèces des zones forestières, calcaires et humides du secteur.

Enjeu faible : 4 zones NATURA 2000 sont recensées dans l'aire d'étude éloignée. Des connexions écologiques entre les zones les plus proches et le site d'étude sont susceptibles d'exister. Les espèces inscrites aux annexes européennes susceptibles d'exploiter la ZIP sont toutes des chiroptères. Aucun gîtage n'est cependant attendu sur site.

Enjeu très faible : Aucune RNR n'étant localisée à proximité de la ZIP, aucune espèce de cette réserve n'est susceptible de transiter entre ces zonages et le site d'étude.

Enjeu faible : La ZIP n'est pas concernée par un Espace Naturel Sensible. Deux ENS sont retrouvées à moins d'un kilomètre du projet.

Enjeu très faible : La commune de Saint-Paul est située en dehors d'un PNR. Le plus proche est celui du Vexin Français, situé à plus de 25 km au sud.

Enjeu faible : La ZIP n'est pas intégrée au SRCE de Picardie. Toutefois, la présence de haies, de lisières et de boisements à proximité immédiate du projet laisse présager des déplacements locaux importants d'espèces.

Enjeu très faible : La zone projet n'est pas intégrée dans une continuité écologique d'importance nationale.

Enjeu très faible : Aucune Zone à Dominante Humide n'est recensée sur la ZIP.

5. DONNEES ECOLOGIQUES LOCALES

Des données écologiques préexistantes ont été récoltées grâce à quatre bases de données :

- Faune-France ;
- Clicnat de l'association Picardie Nature ;
- Digitale 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul ;
- L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Les données sont extraites pour les 20 dernières années, pour la commune de Saint-Paul.

Concernant la flore et les bryophytes, la diversité spécifique y est importante, en adéquation avec les habitats naturels recensés sur la commune. La base de données Digitale2 recense ainsi 381 espèces végétales, contre 232 pour celle de l'INPN. La flore recensée sur la commune est commune à très commune, mais de nombreuses espèces d'intérêt sont également recensées (67 espèces déterminantes de ZNIEFF, 3 protégées nationalement ou régionalement). Une espèce très rare de bryophyte est recensée : Frullania dilatata. Enfin, 12 espèces exotiques envahissantes sont recensées sur le territoire communal.

D'après les bases de données locales, de nombreuses espèces ont recensées sur la commune de Saint-Paul. Cette diversité élevée démontre une bonne connaissance de la faune locale. Les habitats recensés sur la commune (zones agricoles, prairies, vallée alluviale, forêts, etc.) sont en cohérences avec l'occupation des sols du territoire. Sur les 126 oiseaux recensés sur la commune, 17 présentent une patrimonialité supérieure à forte. Parmi les insectes, les données disponibles sont très nombreuses, démontrant un effort d'inventaire important sur la commune. Toutefois, seulement 10 espèces sont déterminante de ZNIEFF et 2 présentent une patrimonialité supérieure à forte. Deux amphibiens sont recensés sur la commune. Aucune potentialité n'existe pour ces espèces sur la zone d'étude. Quatre reptiles sont recensés. Sept amphibiens sont recensés, tous protégés à l'échelle nationale. Cependant, en l'absence de zone humide sur le site projet, aucune espèce n'est attendue. Sur les 25 mammifères recensés, 9 sont protégés à l'échelle nationale et 7 sont d'intérêt. La plupart de ces espèces peuvent exploiter le site d'étude ou sa périphérie immédiate pour l'alimentation. Aucune reproduction n'est cependant pas attendue. Enfin, l'absence de cours d'eau permet de certifier qu'aucun poisson n'exploite la zone d'étude.

6. EXPERTISES ECOLOGIQUES 2021-2023

L'étude du couvert végétal a consisté à identifier les habitats et relever les espèces présentes au sein de ces derniers. Les inventaires botaniques ont été effectués le 06 octobre 2021 et le 03 mai 2023 par arpentage de l'aire d'étude immédiate en période optimale d'observation de la flore et des habitats. Sur la base des inventaires réalisés sur l'aire d'étude, sept habitats ont été identifiés.

L'intérêt botanique de la zone étudiée est très faible à modéré. Une partie de la ZIP est déjà occupée par un lotissement. L'enjeu de conservation est donc très faible sur l'ensemble de la zone aménagée.

Des terrils de terre issus des travaux d'aménagement du lotissement sont observés. Ils accueillent une végétation herbacée anthropique banale typique des zones remaniées et perturbées. L'enjeu de conservation de cet habitat est faible.

Un petit fossé peu profond qui se confond dans la prairie est présent en limite nord du site. L'enjeu de conservation de cet ouvrage hydraulique est faible.

La prairie présente un cortège floristique varié, son enjeu de conservation est modéré, tout comme le roncier et la haie qui servent de corridor arbustif, de zone de refuge et de garde-manger pour la faune autour de la prairie.

Dans la prairie en limite sud-ouest de la ZIP se développe une petite zone de jeunes peupliers blancs. L'enjeu de conservation est modéré.

Enfin, la ZIP présente une pelouse pionnière qui s'est développée sur une zone terrassée lors des travaux du lotissement au sein de la prairie. Cet habitat mésophile à sec présente une végétation relativement commune. L'enjeu de conservation est modéré au vu de la station d'orobanche grêle observée sur l'habitat.

Les inventaires menés en 2021 et 2023 ont permis de recenser 74 espèces exploitant le secteur d'étude, dont 40 oiseaux, 27 insectes, 1 reptile et 5 mammifères.

Concernant l'avifaune, 29 espèces protégées et 8 d'intérêt sont recensées. Plusieurs espèces exploitent directement la zone d'étude pour leur reproduction, comme l'Alouette des champs, le Tarier pâtre (reproduction dans la prairie), le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, la Fauvette grisette ou encore le Troglodyte mignon (haies périphériques).

Au niveau de la zone bâtie, quelques espèces inféodées aux habitats anthropiques vont s'y reproduire (Rougequeue noir, Moineau domestique, Etourneau sansonnet, etc.). Cependant, les nouvelles habitations ne sont pas favorables à l'installation de nids d'Hirondelles.

Une espèce migratrice a été observée : la Bernache nonnette, dont 2 individus ont été recensées dans une prairie de l'aire d'étude immédiate. L'espèce n'est pas susceptible d'exploiter la prairie de la ZIP (végétation sèche non favorable à l'espèce).

La prairie permet à de nombreux autres insectes de se développer. Ainsi, des odonates vont venir y chasser, des orthoptères et des lépidoptères vont s'y reproduire et de nombreux pollinisateurs vont exploiter les espèces floricoles qui la ponctuent.

Un reptile est recensé sur la zone d'étude : le Lézard des murailles. Des individus ont été observés sur les habitations et dans la prairie, démontrant l'intérêt des zones thermophiles pour ce lézard.

5 espèces ont été recensées sur la zone d'étude. Deux exploitent de manière importante la prairie et les haies de la ZIP : le Blaireau d'Europe et le Lièvre d'Europe.

La diversité spécifique chiroptérologique est modérée à forte au niveau de chacun des habitats étudiés. Sur la base de l'activité et de la diversité spécifique, le boisement en bordure ouest de la ZIP semble constituer un intérêt particulier pour les chiroptères. Les potentialités de gîtes arboricoles y sont notamment jugées modérées. Pour les chiroptères, les haies constituent également un élément important du maillage de corridors à l'échelle locale.

Les enjeux sont forts pour la chênaie-charmaie et haies, modéré pour les prairies du secteur et les espaces urbains et enfin faibles pour les cultures et ronciers.

7. IMPACTS DU PROJET SUR LA BIODIVERSITE

L'une des étapes clé de l'évaluation environnementale consiste à déterminer, conformément au Code de l'environnement, la nature, l'intensité, l'étendue et la durée de tous les impacts environnementaux, positifs ou négatifs, que le projet peut engendrer.

L'impact sur les habitats est :

- Négligeable pour le fossé, le roncier et la haie ;
- Faible pour la zone rudérale, la prairie et le développement des peupliers blancs ;
- Modéré pour la pelouse.

L'impact sur la flore est sur l'Orobanche gracilis

- Fort en phase de travaux ;
- Négligeable en phase d'exploitation.

L'impact sur l'avifaune est :

- Négligeable pour l'avifaune nicheuse des milieux forestiers ;
- Négligeable à faible pour l'avifaune nicheuse des milieux bâtis ;
- Faible à modéré pour l'avifaune nicheuse des milieux ouverts et semi ouverts ;
- Faible à négligeable pour l'avifaune nicheuse ubiquiste ;
- Négligeable pour l'avifaune migratrice postnuptiale ;

L'impact sur l'entomofaune :

- Négligeable à faible ;

L'impact sur l'herpétofaune :

- Négligeable à positif pour les amphibiens
- Négligeable à modéré pour les reptiles

L'impact sur la mammalofaune :

- Négligeable à faible pour les mammifères terrestres
- Négligeable à fort pour les chiroptères

Même si les effets des émissions lumineuses sur le vivant sont complexes et encore insuffisamment étudiés, il est avéré que la lumière artificielle trouble les rythmes biologiques. La mélatonine est une hormone produite par le cerveau pendant la nuit profonde par tous les vertébrés, y compris l'homme. Trop ou pas assez de mélatonine provoque des troubles du sommeil. La lumière artificielle modifie le comportement des espèces (orientation, déplacement, perturbations endocriniennes, hormonales et reproductrices) et peut entraîner leur extinction, qu'elles soient attirées ou au contraire qu'elles fuient cette lumière (espèces dites lucifuges ou lumifuges qui sont généralement des espèces nocturnes vivant dans les anfractuosités, les vases, les berges, le bois mort, le substrat). La lumière est un paramètre fondamental de la vie et des milieux naturels. L'éclairage nocturne est un phénomène récent et un bouleversement à l'échelle de l'évolution.

La mortalité routière de la faune est un phénomène largement reconnu, les effets des routes peuvent être importants, tant les réseaux routiers impactent nos paysages et la biodiversité. La mortalité est probablement l'effet du trafic sur la faune le mieux connu. Des millions d'individus de nombreuses espèces animales sont tués chaque année sur les routes et les voies ferrées, et bien plus encore sont gravement blessés. Un nombre important d'animaux morts n'implique pas nécessairement une menace pour les populations, mais peut indiquer que ces espèces sont abondantes et très répandues localement. On considère que la mortalité par collision ne représente qu'une faible proportion (1 à 4 %) de la mortalité des espèces courantes (rongeurs, lapins, renards, moineaux, merles, etc.). Toutefois, pour les espèces plus sensibles, le trafic peut être une cause majeure de mortalité et un danger important pour la survie d'une population locale.

Les collisions avec les vitres de fenêtres constituent une des plus grandes causes de mortalité directe des oiseaux. Plusieurs centaines de milliers d'individus seraient victimes de ces chocs chaque année. Le risque est accru pour les oiseaux qui nichent près des maisons, et dans les arbres des jardins : mésanges bleues, mésanges charbonnières, merles noirs, pinsons, rouges-gorges, moineaux, pics… Pendant la saison de reproduction, ce ne sont pas seulement les animaux blessés qui sont touchés, mais aussi leur progéniture qui ne survit pas, faute d'être nourrie.

8. MESURES D'EVITEMENTS, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION (ERC)

Depuis la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, l'Article L110-1 du Code de l'Environnement précise l'objectif d'absence de perte nette de la biodiversité ; notamment en « 2° Le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. Ce principe implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées ; Ce

principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité.

La priorité doit être donnée à l'évitement, la seule mesure qui permet d'assurer la non-dégradation du milieu environnemental, social ou économique par le projet. La réduction est envisagée dès lors que les impacts négatifs n'ont pas pu être pleinement évités. Les mesures de réduction doivent laisser persister uniquement des impacts négatifs résiduels, si les effets sont trop importants des mesures compensatoires sont alors envisagées.

La mesure d'évitement (E) : « mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait ».

- Evitement de la haie sud du site
- Eviter la perturbation lumineuse des espèces nocturnes
- Balisage des Orobanches grêles
- Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu

La mesure de réduction (R) définie après l'évitement, vise à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase exploitation.

- Adaptation de la période des travaux sur l'année : avifaune
- Adaptation de la période des travaux sur l'année : reptiles
- Gestion écologique des espaces verts du projet
- Prévention des risques de pollution
- Réduction de l'impact lié aux véhicules de chantier
- Adaptation de la période d'entretien des espaces enherbés et des haies/arbres
- Mise en place de clôtures perméables aux mammifères
- Dispositif de limitation des nuisances envers la faune
- Plantation d'espèces végétales locales

Les mesures compensatoires (C) font appel à une ou plusieurs actions écologiques : restauration ou réhabilitation, création de milieux et/ou, dans certains cas, évolution des pratiques de gestion permettant un gain substantiel des fonctionnalités du site de compensation. Ces actions écologiques sont complétées par des mesures de gestion afin d'assurer le maintien dans le temps de leurs effets.

- Restauration d'un habitat favorable à l'Orobanche grêle et la biodiversité associée aux habitats ouverts
- Aménagement et gestion écologique en faveur du Lézard des murailles

Les mesures d'accompagnement (A) sont des « mesures qui ne s'inscrivent pas dans un cadre réglementaire ou législatif obligatoire. Elles peuvent être proposées en complément des mesures compensatoires (ou de mesures d'évitement et de réduction) pour renforcer leur pertinence et leur efficacité, mais n'est pas en elle-même suffisante pour assurer une compensation ».

- Transfert des pieds existants d'Orobanche grêle
- Balisage du site récepteur avant transplantation
- Protection du site récepteur

Le suivi a pour objet de s'assurer de l'efficacité de l'atteinte des objectifs d'une mesure d'évitement, de réduction ou de compensation ne constitue pas à lui seul une mesure et ne correspond qu'à une action qui doit être intégrée à part entière dans la mesure correspondante. Il est une partie intrinsèque et obligatoire de cette dernière. Pris individuellement, il ne doit pas être considéré comme une mesure spécifique : il ne se limite pas à la collecte des données mais intègre l'analyse de ces dernières au regard des objectifs de la mesure.

- Suivi écologique en phase de travaux
- Suivi écologique en phase d'exploitation

9. ETUDE DES INCIDENCES NATURA 2000 SUR LES CHIROPTERES

Cinq zones Natura 2000 sont localisées dans un périmètre de 15 kilomètres autour de la zone d'implantation du projet.

Le site Natura 2000 le plus proche se localise à 2,8 kilomètres à l'ouest de la zone d'implantation potentielle du projet. Il correspond à la ZSC FR2200372 « MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY DE L'OISE » qui accueille le Grand Rhinolophe. Plusieurs boisements relient cette ZSC au boisement présent en limite ouest de la ZIP.

Le positionnement des ZSC FR2200369 « RÉSEAU DE COTEAUX CRAYEUX DU BASSIN DE L'OISE AVAL (BEAUVAISIS) » (à 3,7 km de la ZIP), FR2212006 « CAVITÉ DE LARRIS MILLET À SAINT-MARTIN-LE-NOEUD » (à 3,7 km de la ZIP) et FR2200371 « CUESTA DU BRAY » (à 6,1 km de la ZIP), implique, au regard de leur capacité de déplacement, des potentialités de venue des espèces de chiroptères liées à ces sites remarquables (Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein et Petit Rhinolophe), notamment grâce à un réseau de boisements bien développé dans le secteur.

Cependant, seul le Grand Rhinolophe a été contacté lors des inventaires (1 contact). Cet individu peut être issu des populations des ZSC où il est cité.

Au vu du type de projet, de sa localisation et des mesures qui pourront être mises en place dans la séquence ERC comme l'évitement des milieux boisés, la réalisation des travaux de nuit, la réduction de l'éclairage du site et la mise en place d'une gestion différenciée, nous estimons que les incidences du projet sur les populations des espèces associées à ces ZSC situées à plusieurs kilomètres du projet sont très faibles.

10. ETUDE CHIROPTEROLOGIQUE – BET ENVOL ENVIRONNEMENT

L'étude chiroptérologique s'est traduite par des écoutes passives effectuées au cours de la période de la mise bas et par la recherche de gîtes d'hibernation durant la période hivernale.

L'étude des populations de chiroptères s'est traduite par la mise en place de détecteurs de type Audiomoth (appareils d'écoute ultrasonore en continu).

Le contact acoustique est l'élément de base. C'est l'unité quantitative de l'activité qui permettra la comparaison entre les études menées par des auteurs différents. Un contact correspond à une séquence acoustique bien différenciée, captée en hétérodyne ou en division de fréquence. Un train de signaux (même très court, de quelques signaux) constitue donc un contact. Si un deuxième le suit immédiatement avec un court silence entre les deux (supérieur à la durée des intervalles entre signaux d'une même séquence), il correspondra à un deuxième contact. Un même individu chassant en aller et retour peut ainsi être noté plusieurs fois, car les résultats quantitatifs expriment bien une mesure de l'activité et non une abondance.

Dans l'état actuel d'avancement de l'étude chiroptérologique, plusieurs limites ont été identifiées : Malgré ces limites, le protocole par détections ultrasoniques demeure une méthodologie fiable et pertinente. Il donne lieu à une étude approfondie et complète des populations chiroptérologiques présentes dans le secteur d'étude et permet ainsi d'évaluer de façon rigoureuse l'intérêt chiroptérologique du site considéré.

Durant la période de mise bas, 12 espèces de chiroptères ont été identifiées au cours des 2 passages relatifs aux écoutes au sol, ce qui constitue une diversité spécifique forte, pour un total de 7 082 contacts bruts. Parmi ces espèces, 8 sont d'intérêt patrimonial dont une de niveau patrimonial fort (Grand Rhinolophe), une de niveau modéré (Noctule commune) et 6 de niveau faible (Noctule de Leisler, Oreillard gris, Oreillard roux, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune). La Pipistrelle commune domine largement l'activité qui est localement forte à très forte au niveau de la lisière du boisement présent en limite ouest de la ZIP, modérée en haie et faible au sein de la prairie qui recouvre la ZIP (à distance des lisières). Toutes les autres espèces présentent une activité globalement faible à très faible, mais celle de la Noctule commune est tout de même notable au niveau de ce boisement également. La diversité spécifique est modérée à forte au niveau de chacun des habitats étudiés.

Sur la base de l'activité et de la diversité spécifique, le boisement en bordure ouest de la ZIP semble constituer un intérêt particulier pour les chiroptères. Les potentialités de gîtes arboricoles y sont notamment jugées modérées. Pour les chiroptères, les haies constituent également un élément important du maillage de corridors à l'échelle locale.

Au vu de ces inventaires, les enjeux sont qualifiés de forts pour les boisements, modérés à forts jusqu'à 50 mètres ainsi qu'au niveau des haies, modérés jusqu'à 25 mètres des haies et faible sur le reste du site.

Le niveau d'enjeux est :

- Fort pour le boisement
- Modéré à fort pour les lisières de boisements jusqu'à 52 mètres ainsi que les haies
- Modéré jusqu'à 25 mètres des haies
- Faible pour le reste du site

Cinq zones Natura 2000 sont localisées dans un périmètre de 15 kilomètres autour de la zone d'implantation du projet.

Le site Natura 2000 le plus proche se localise à 2,8 kilomètres à l'ouest de la zone d'implantation potentielle du projet. Il correspond à la ZSC FR2200372 « MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY DE L'OISE » qui accueille le Grand Rhinolophe. Plusieurs boisements relient cette ZSC au boisement présent en limite ouest de la ZIP.

Le positionnement des ZSC FR2200369 « RÉSEAU DE COTEAUX CRAYEUX DU BASSIN DE L'OISE AVAL (BEAUVAISIS) » (à 3,7 km de la ZIP), FR2212006 « CAVITÉ DE LARRIS MILLET À SAINT-MARTIN-LE-NŒUD » (à 3,7 km de la ZIP) et FR2200371 « CUESTA DU BRAY » (à 6,1 km de la ZIP), implique, au regard de leur capacité de déplacement, des potentialités de venue des espèces de chiroptères liées à ces sites remarquables (Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein et Petit Rhinolophe), notamment grâce à un réseau de boisements bien développé dans le secteur.

Cependant, seul le Grand Rhinolophe a été contacté lors des inventaires (1 contact). Cet individu peut être issu des populations des ZSC où il est cité.

Au vu du type de projet, de sa localisation et des mesures qui pourront être mises en place dans la séquence ERC comme l'évitement des milieux boisés, la réalisation des travaux de nuit, la réduction de l'éclairage du site et la mise en place d'une gestion différenciée, nous estimons que les incidences du projet sur les populations des espèces associées à ces ZSC situées à plusieurs kilomètres du projet sont très faibles.